



***Avis de vacance d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers
devant être pourvu au choix***

Un poste d'adjoint des cadres hospitaliers, à pourvoir au choix, en application de l'article 3 (II) du décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière, est vacant au Centre Hospitalier François Dunan de Saint-Pierre et Miquelon.

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de services publics au 1^{er} janvier 2014.

Les candidatures comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi que les pièces justifiant les 9 années de services publics devront être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du Centre Hospitalier François Dunan, Boulevard Port-en-Bessin, BP 4216, 97500 Saint-Pierre et Miquelon, dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis sur le Portail de l'Etat à Saint Pierre et Miquelon.